

HONORAIRES DE GÉRANCE

Entre 5,4% et 8,4% TTC* sur les encaissements.

Honoraires à la charge du propriétaire bailleur.

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux à usage d'habitation, à usage mixte, garages, places de stationnements et autres locaux loués accessoirement au local principal :

- Honoraires de location (Visites, constitution du dossier, rédaction du bail) : 10 €/m²
- Honoraires d'état des lieux : 3 €/m²

Les honoraires sont facturés au bailleur et au locataire.

Locaux à usage professionnel ou commercial :

- Honoraires de visites et rédaction de bail : 1000,00 € TTC*
- Honoraires d'état des lieux : 250,00 € TTC*

Les honoraires sont à la charge du locataire.

* Taux de TVA en vigueur : 20%

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Appartements et maisons individuelles :

Tranche de prix	Pourcentage du prix de vente
Jusqu'à 120.000 €	7% TTC.* Avec un minimum de 5.000 € TTC*
De 120.000 € à 250.000 €	6% TTC*
De 250.000 € à 350.000 €	5% TTC*
Au-delà de 350.000 €	4% TTC*

Garages

10% TTC avec un minimum de 1.200 € TTC*.

Terrains – Immeubles

Fonds de commerce – Locaux commerciaux

Tranche de prix	Pourcentage du prix de vente
Jusqu'à 100.000 €	12% TTC.* Avec un minimum de 5.000 € TTC*
Plus de 100.000 €	10% TTC*

Estimation

250 € TTC* (Sauf accord particulier.)